

08/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de Valentigney

ARRETE N°2026-260

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
A L'OCCASION DU TRAIL DES DUCS DU SAMEDI 31 OCTOBRE
ET DU DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2026**

Le Maire de Valentigney,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L.2211-1, L.2212-1 et 2 ;

Vu le Code Pénal article R 610-5 ;

Vu le Code de la Route notamment les articles R.411-1, R.411-8, R.411-25, R.411-26 et R.417-10 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et Livre 1, huitième partie, signalisation temporaire (arrêté du 6 novembre 1992) ;

Considérant que pour assurer la sécurité des biens et des personnes, à l'occasion de l'organisation de la course pédestre du TRAIL DES DUCS qui aura lieu le samedi 31 octobre et le dimanche 1^{er} novembre 2026, il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement, l'ordre et la sécurité publique de cette manifestation.

ARRÊTE

Article 1^{er}

- La circulation sera interdite rue Villedieu entre le croisement des rues Villedieu/Sablères jusqu'à hauteur du 78 rue Villedieu (juste avant le parking des pompes funèbres BERTIN), le samedi 31 octobre 2026 de 13h00 à 21h00 et le dimanche 1^{er} novembre 2026 de 06h00 à 16h00.

- Des déviations seront mises en place :

* Dans le sens Centre-ville/Longines : déviation par la rue Pasteur, rue des Chardonnerets puis rue du Lomont pour rejoindre la rue du Vernois.

* Dans le sens Longines/Centre-Ville : le pont des Longines (cf. article 2) étant fermé à la circulation, une partie de la rue du Vernois sera une voie sans issue, le samedi 31 octobre 2026 de 15h30 à 19h00 et le dimanche 1^{er} novembre 2026 de 09h00 à 16h00. Une déviation par la rue Frédéric Bataille sera mise en place.

* A l'intersection avenue des Bruyères/rue du Vernois (feux tricolores), un panneau d'information incitant les usagers à prendre la rue du Vernois en direction de la rue Oehmichen sera mis en place.

- La circulation sera interdite sur le pont des Longines depuis la RD 437 en direction de la rue du Vernois.
- Une déviation sera mise en place depuis la RD 437 par le pont de la Libération.
- Le feu tricolore situé rue de Beaulieu vers le parking de co-voiturage sera mis en mode clignotant.

Article 2

- Le stationnement sera interdit le samedi 31 octobre 2026 de 13h00 à 21h00 et le dimanche 1er novembre 2026 de 06h00 à 16h00 sur la rue Villiedieu, des deux côtés entre le croisement des rues Villiedieu/Vernois jusqu'à hauteur du 78 rue Villiedieu (avant le parking des pompes funèbres BERTIN).

Article 3

Une signalisation réglementaire et conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle concernant la signalisation temporaire du 6 novembre 1992, **sera mise en place par les services techniques de la commune.**
Par ailleurs, le présent arrêté sera affiché de manière à ce qu'il soit visible et puisse être consulté pour tous tiers et usagers de la voie publique.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal. Tout véhicule en stationnement gênant, pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par les personnels de la Police Nationale ou de la Police Municipale, et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police à Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication ou notification.

Article 6

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à partir de la publicité ou de la notification du présent arrêté.

Valentigney, le 29/09/2026

Le Maire,
Philippe GAUTIER



Philippe Gautier